

FONDATION DE NICE PATRONAGE SAINT PIERRE - ACTES

SECTEUR ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

1 Boulevard Paul Montel 06200 NICE 2 04.97.08.79.71





HALTE DE NUIT

04.93.89.17.99 hdn@fondationdenice.org 3 rue Balatchano 06300 NICE



RAPPORT D'ACTIVITE DU 1er OCTOBRE 2018 AU 24 AVRIL 2019

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION
II - LES MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA HALTE DE NUIT
III - LES MOYENS MATERIELS
IV - LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE LA HALTE DE NUIT
V - LE TRAVAIL EN RESEAU
VI - FREQUENTATIONS ET ELEMENTS STATISTIQUES
VII - LE PERSONNEL
VIII - LES TEMPS DE RENCONTRE, DE TRAVAIL ET DE PARTAGE
IX - LES ACTIVITES

En 2018, la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, dans la réponse aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de la personne accompagnée, du citoyen.

Elle accompagne en moyenne 9 352 personnes par an et organise ses interventions dans 3 secteurs d'activité :

- Le secteur accompagnement social et médico-social se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté. Il regroupe 3 établissements médico-sociaux du champ des addictions (complétés par Reprises qui rémunère le travail à la journée pour des usagers de drogue) et de la précarité associée aux maladies invalidantes, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale (CHRS) pour personnes isolées et familles, la Halte de nuit ouverte d'octobre à juin et le Service Migrants qui accompagne la demande d'asile et l'insertion socio-professionnelle des réfugiés principalement dans le moyen et haut pays. 260 logements dont 48 propriétés de la Fondation sont supports de ces activités de mise à l'abri, d'hébergement, d'accompagnement social global vers un logement autonome. Ce secteur compte 91 salariés.
- Le secteur accès à l'emploi repose sur le principe selon lequel « tout le monde peut travailler », la reprise d'une activité représentant le meilleur moyen d'accéder à l'autonomie. Il regroupe, un Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA), un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) avec le support d'une ressourcerie, le dispositif Cap entreprise qui met en relation directe offres et demandes d'emploi à partir de la méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande créée par l'association Transfer), Flash emploi pour les nouveaux entrants dans le RSA, Appui Intensif Emploi pour les allocataires du RSA les plus anciens, une action d'accompagnement à l'emploi pour les séniors allocataires du RSA et une action de développement d'un réseau d'entreprises, ainsi que le Centre de Pré-Orientation définissant un nouveau projet professionnel pour des personnes en situation de handicap, en reconversion. Une plateforme emploi qui soutient l'accès à l'emploi des personnes accueillies au CHRS, l'auto-école sociale, un partenariat avec le PLIE du Pays de Lérins ainsi qu'une mise à disposition de scooter ou vélo électrique pour les personnes au RSA qui reprennent une activité, complètent ces interventions. Ce secteur intervient dans tout le département des Alpes-Maritimes de Grasse à Menton. Il compte 100 salariés.
- Le secteur enfance famille, rassemble divers établissements de la protection de l'enfance. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance : trois Maisons d'enfants à caractère social, la Maison de l'enfance de la Trinité, un Pôle adolescents La Villa Marie Ange la Guitare, accueillent des enfants âgés de 6 à 18 ans, des appartements dans le diffus permettent de développer l'autonomie des jeunes de 16 à 21 ans. Un service d'Action Educative à Domicile en collaboration avec les familles, une entité Pélican : Service professionnalisé d'administrateurs ad hoc et des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité en maison d'arrêt complètent ces interventions. Le secteur a développé un service de placement à domicile, un lieu ressource pour enfants et adolescents déscolarisés et s'est étoffé en 2018 d'une Plateforme de Services Jeunes qui offre un accompagnement sur mesure, visant l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de 16 à 25 ans en errance. Ce secteur compte 107 salariés.

Le siège social apporte un soutien technique aux directions opérationnelles et veille au respect des réglementations à partir de diverses fonctions supports (la direction générale, la direction administrative et financière, la direction des ressources humaines et les directions techniques et du patrimoine). Il est constitué d'une vingtaine de salariés.

Depuis 2017, la Fondation développe également une nouvelle activité de soutien auprès des associations de bénévoles du département, à partir de la collecte de dons et legs, qu'elle compte intensifier.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence avec les 2 orientations stratégiques de la Fondation :

1. <u>Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :</u>

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Réinventer l'identité managériale de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel et mettre en œuvre l'évaluation à 360° c'est-à-dire travailler sur les compétences de chaque salarié-ée en faisant intervenir toutes les parties prenantes qui ont un lien, direct ou indirect, en amont ou en aval, avec lui.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, eco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

2. L'innovation sociale afin de :

- Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement de la cellule projets pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.
- Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.
- Intégrer le numérique dans les pratiques professionnelles pour gagner en efficacité et en autonomie
- Attirer des bénévoles pour compléter et enrichir les interventions

Les perspectives 2019 :

Depuis 2015, la Fondation a augmenté sa masse salariale de 7 % (300 salariés à fin 2018) et géré 20 % de logements supplémentaires (290 logements fin 2018), dédiés à des personnes en situation de vulnérabilité. Face aux besoins croissants d'hébergement, de logement et d'accompagnement des publics migrants, des jeunes NEET (Not in Employment Education or Training...), de familles et personnes isolées en situation de pauvreté, nous prévoyons dans les deux ans à venir une progression de 7 % de nos effectifs et de 35 % de logements supplémentaires.

2019 sera donc consacrée à une réflexion de fond sur l'organisation du travail avec la part grandissante de notre direction de l'immobilier.

L'innovation managériale dans laquelle nous sommes activement engagés se poursuivra, à partir d'un fonctionnement plus horizontal.

Nous devrons mieux qualifier les apports des coordonnateurs-trices en complément des chefs-ffes de service ainsi que ceux des médiateurs-trices pairs (Halte de nuit, Caarud, Un Chez Soi d'Abord...), de nouveaux salariés qui enrichissent nos pratiques professionnelles par leur savoir lié à leur expérience de la rue, de la maladie.

Nous négocierons avec nos institutions représentatives du personnel un accord sur la qualité de vie au travail-égalité professionnelle pour identifier en quoi la Fondation se distingue par sa « marque employeur » sur ces sujets et lutte contre les représentations afin de favoriser plus de mixité dans les métiers du social.

Nous continuerons à centrer nos actions sur les publics dits « invisibles », les « hors radars » par leur marginalité extrême, leur grande exclusion et à porter une grande ambition pour ces publics parfois découragés par la complexité administrative pour accéder à leurs droits. Pour cela nous accentuerons l'aller-vers à partir de notre CHRS, de notre plateforme de services jeunes, en créant une équipe mobile emploi ainsi qu'un groupement de coopération, support des ACT, Un Chez Soi d'Abord avec nos partenaires Isatis et l'hôpital psychiatrique Sainte Marie.

Des regroupements, des mutualisations de ressources, ayant notamment pour but d'accroître les interventions « hors les murs » seront également engagées : plateforme de services en addictologie entre notre CAARUD et notre CSAPA, refonte de nos ACT avec des places dites « à domicile ».

Enfin 2019 est une année où nous ambitionnons de communiquer davantage sur nos réalisations, investir les réseaux sociaux pour attirer de nouveaux profils, diversifier nos coopérations, valoriser nos actions et ainsi collecter plus de fonds privés.

I - INTRODUCTION

Par convention du 9 décembre 2004, le Préfet des Alpes-Maritimes et la Fondation de Nice PSP/Actes ont convenu de mettre en place une Halte de Nuit (HDN) durant l'hiver 2004-2005.

La Halte De Nuit, ouverte toute la nuit, a pour mission l'accueil, l'écoute et l'orientation du Public Sans Domicile Fixe. Elle vise à concourir à la restauration du lien social par la recherche d'une coordination avec les autres actions institutionnelles et associatives. La HDN propose, outre une mise à l'abri temporaire, des prestations d'hygiène, un repas, un accès à des soins en lien avec les partenaires existants.

Depuis octobre 2014, une bagagerie/consigne a été ouverte afin de permettre aux usagers de la Halte de Nuit de déposer leurs affaires en toute sécurité. Elle comporte 28 casiers. Cette bagagerie est accessible en continue pendant la période d'ouverture.

Dès 2014, sur le constat d'une impossibilité d'accueillir toutes les personnes se présentant à la HDN faute de place, une antenne d'accueil des passagers a été mise en place « l'Annexe ». Elle permet de faire une pause pour les personnes qu'il est impossible d'accueillir ou pour celles qui souhaitent seulement faire un passage.

Elle est ouverte tous les soirs de 20 h 15 à 21 h 15. On y propose une collation (soupe, sandwich, boissons chaudes), l'accès aux toilettes, un conseil, une écoute, une orientation vers une autre structure d'hébergement.

En octobre 2016, une extension de 12 places réservées aux femmes a été mise en œuvre au 8 rue Balatchano, face à la HDN, elle compte aujourd'hui 17 places femmes.

Depuis 2017 La Halte de Nuit est équipée de wifi gratuit et de six ordinateurs, une imprimante, webcam et casque afin de rompre avec la fracture numérique, et c'est dans ce sens que nous organisons plusieurs ateliers numériques.

II - LES MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA HALTE DE NUIT

La Halte De Nuit est donc un dispositif s'adressant aux personnes sans logement proposant :

- 57 places d'hébergement (40 hommes et 17 femmes), cette capacité pouvant être augmentée à 61 en cas de situation de vulnérabilité, voir plus en cas de situation exceptionnelle (période de grand froid et aval du CA).
- Une antenne passagère pouvant accueillir une quinzaine de personne le matin et le soir
- Une bagagerie
- Des douches pour les personnes seulement de passage.
- Un service de domiciliation
- Des ateliers journaliers socio-esthétiques proposés par une professionnelle qui offre un accompagnement centré sur la prise en considération des troubles de l'image et du bienêtre.
- Le traitement de texte ou encore les recherches sur internet sont indispensables dans la société d'aujourd'hui. Nous passons en effet plus de temps à écrire sur un clavier qu'avec un stylo.

Notre mission est de réduire ces inégalités et la **fracture numérique** actuelle en proposant toujours plus d'activités numériques et en s'équipant de matériel adapté. C'est dans ce sens que nous avons opté pour deux ordinateurs fixes et quatre ordinateurs portables (+2 supplémentaires saison 19-20).

La Halte De Nuit est ouverte chaque année de début octobre à mi-juin, soit 36 semaines. Elle est financée par l'Etat et la ville de Nice.

Du fait, de nos critères d'admission, nous accueillons essentiellement des personnes de plus de 50 ans, malades ou vulnérables.

La Halte de Nuit:

- Un dispositif hivernal qui propose d'octobre à juin, une mise à l'abri temporaire par un accueil immédiat, anonyme et sans jugement dans le grand respect des personnes
- Des prestations d'hygiène, sanitaire, et d'alimentation pour 57 places plus les passages (Matin et Soir) ainsi que son service de bagagerie.

Elle a pour mission d'offrir aux personnes sans logement, un endroit chaleureux, sécurisé et sécurisant pour passer la nuit sans limitation dans le temps.

Les personnes accueillies peuvent se restaurer, se laver, accéder à des soins de première nécessité et rencontrer une équipe de personnel accueillant et/ou travailleurs sociaux disponibles pour les écouter et les orienter si besoin.

Notre action vise à concourir à la création ou à la restauration du lien social et à l'amélioration de l'estime de soi.

En cas d'alerte grand froid, spécifié par la Préfecture, la capacité est augmentée de 4 places supplémentaires. Nous sommes dans l'obligation de respecter les consignes de sécurité.

Le critère d'admission prioritaire est l'âge, qui reste un critère objectif, socialement accepté par tous. Les mineurs ne sont pas admis.

La Halte de Nuit peut accueillir les animaux accompagnés.

La Halte de Nuit est un lieu d'accueil et de repos pour les personnes sans abri ouvert de 17h à 8h pour les femmes et de 20h à 8h pour les hommes, durant la période hivernale allant du 01 octobre 2018 au 10 juin 2019. Elle a pour mission d'offrir aux personnes sans logement, un endroit chaleureux, sécurisé et sécurisant pour passer la nuit sans limitation de nuitées dans le temps.

L'accueil des femmes (17h00) se fait trois heures plus tôt que celui des hommes (20h00) pour qu'elles puissent bénéficier d'un accueil privilégié; (accéder aux chambres, la salle informatique, les douches et la bagagerie en toute sécurité).

Elles dorment dans des chambres à trois ou quatre personnes ; elles ont de ce fait une salle de bain et des toilettes dans chaque chambre pour un meilleur confort.

La Halte de Nuit est un lieu d'accueil à « bas seuil d'exigence » qui cherche à être au plus près des besoins des usagers. Elle est complémentaire aux autres types d'hébergement d'urgence existants sur la ville de Nice.



III - LES MOYENS MATERIELS

La Fondation met à disposition 2 immeubles sis au 3 et 8 rue Balatchano à Nice, dans le quartier du port, où sont regroupées les actions de la HDN.

Au 3 rue Balatchano, environ 200m², 35 places pour les hommes :

- · Dans cette structure, il est proposé aux usagers un lit de camp qui permet de se reposer.
- A l'étage, deux espaces/dortoirs se font face. Chaque espace dispose d'un sanitaire, douche et WC.
- Pour les personnes qui ne peuvent pas accéder physiquement à ces lieux, un espace leur est réservé au rez-de-chaussée.
- En ce qui concerne les sanitaires et les douches, La Halte de Nuit offre 6 WC, dont 2 équipés pour personnes handicapées et 5 douches, dont 2 pour personnes handicapées.
- Ce local propose un espace réservé au personnel, bureau, tisanerie, office de réchauffage,
 WC
- · Ce local est équipé d'un réseau WIFI gratuit

Au 8 rue Balatchano, environ 120 m², 12 places pour les femmes :

- Au 1^{er} étage, 4 chambres collectives pouvant accueillir 17 personnes.
 Chaque chambre dispose d'un sanitaire avec douche et WC. Il y a aussi une réserve.
- Au rez-de-chaussée, 1 espace multiservice pouvant accueillir si nécessaire une personne à mobilité réduite, le bureau du coordinateur, un espace numérique, la bagagerie, la buanderie avec deux machines à laver et deux sèche-linges à disposition, un espace bien être (coiffure, maquillage, esthétique), l'espace passager et un salon avec écran plat avec TV satellite ouvert 7/7 de 17 h jusqu'à 01h00
- Ce bâtiment est également équipé de réseau WIFI.

IV - LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE LA HALTE DE NUIT

Un accueil inconditionnel et adapté

La Halte de Nuit est un lieu d'accueil immédiat, anonyme et sans jugement dans le respect de la dignité des personnes.

Les personnes seules ou en couple sont accueillies comme elles se présentent, à savoir avec leurs problèmes d'addictions (tabac, alcool, substances psychoactives), leurs problèmes psychiatriques, leur état de souffrance psychique, une hygiène parfois relative et aussi avec leur animal de compagnie.

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations et le respect de notre labélisation Diversité, Nous mettons en œuvre des actions destinées à favoriser l'égalité des chances.

LA CONDITION DES PERSONNES SANS ABRI

La Halte de Nuit est un maillon du dispositif de prise en charge des personnes sans abri. Elle constitue une première étape pour permettre à ces personnes de reprendre contact avec un hébergement. Elle est parfois une marche vers la réinsertion.

Les personnes accueillies à la Halte de Nuit sont des personnes « grands exclus », et/ou ayant subi des ruptures diverses comme le chômage, les ruptures familiales, l'expulsion du logement....

Les personnes sans abri sont privées d'un "chez soi". Elles ne peuvent exercer pleinement tous leurs droits de citoyen en termes de protection et d'épanouissement personnel :

- La possibilité d'exercer ses droits, d'être domicilié
- La nécessité de se sentir en **sécurité** (protection des personnes et des biens)
- La prise en compte de sa **santé** (suivre un traitement, être bien dans son environnement, hygiène, alimentation équilibrée...)
- La possibilité d'avoir une vie relationnelle (recevoir sa famille, son entourage).
- La recherche d'un **d'emploi, d'une activité** (avoir des ressources, une utilité sociale, un statut...)
- L'accès à la **culture** (les biens culturels sont largement accessibles depuis le domicile : lecture, image, musique, ...)
- La réduction de la **fracture numérique** (beaucoup de démarches administratives et sociales nécessitent l'accès à internet)

UN POINT COMMUN ETRE PRIVE DE « CHEZ SOI »

L'absence de "chez soi" aggrave la situation d'exclusion sociale, la Halte De Nuit vise à sa réduction.

Parmi les personnes accueillies, nous observons des problématiques multiples imbriquées les unes aux autres :

- Des longs parcours de rue (+ de 3 ans)
- Des problématiques liées à l'alcool, au cannabis, à différentes sortes de drogues
- Des problématiques psychiatriques, en rupture de soins
- Des personnes exclues des hébergements
- Des personnes orientées par le 115
- Des personnes faisant des allers/retours entre la rue, les incarcérations, les squats, les hospitalisations d'urgence...

Etre privé d'un « chez soi » ne permet pas d'exercer pleinement tous ses droits de citoyen ce qui se traduit en termes de protection et d'épanouissement personnel, de possibilité d'exercer ses droits (domiciliation), de sécurité (protection des biens), de santé (suivre un traitement), de mobilité (un lieu pour entreposer ses biens), d'emploi, de culture (les biens culturels sont largement accessibles depuis le domicile : lecture, image, musique,...), de vie relationnelle (recevoir des personnes choisies).

Etre privé d'un logement, c'est aussi ne pas disposer d'espace privé, de « chez soi » différent de l'espace public, c'est ainsi livrer son intimité au regard des autres, perdre la maîtrise de son rythme de vie (sommeil, repas, ...), de sa vie relationnelle, dépendre d'autrui pour soigner son corps et sauvegarder ses biens.

La nouvelle menace qui pèse aujourd'hui sur ces personnes est la fracture numérique et leurs difficultés à pouvoir traiter leurs démarches administratives et personnelles via internet. La Fondation met en œuvre un plan pour lutter contre cette fracture et propose un accès internet gratuit aux usagers.

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'accueil des personnes sans logement

Les personnes se présentent spontanément aux portes de la Halte de Nuit, il n'est pas indispensable d'être orienté par un service partenaire ou un travailleur social ; toutefois, l'orientation vers la Halte de Nuit peut être réalisée aussi par le 115, SAMU Sociaux, Service d'Accueil et d'Hébergement, Associations caritatives, CHU, PASS, DDCS, Equipe PSY, etc...

Une priorité d'accueil est donnée aux personnes que l'équipe évalue vulnérables, c'est-à-dire aux personnes âgées, malades, aux femmes et aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux personnes accompagnées d'un animal car elles ne sont reçues nulle part ailleurs.

Une fois accueillies dans les locaux de la Halte de Nuit, les personnes sont informées du règlement intérieur par le biais du livret d'accueil (cf. annexes). Le règlement intérieur qui se veut souple et adapté à ce public est également affiché à l'intérieur de nos locaux. (Cf. règlement intérieur)

Les personnes en état d'ébriété, sous l'emprise de stupéfiants ainsi que les personnalités difficiles sont accueillies dans la mesure du gérable. Cette souplesse du cadre d'intervention induit un accueil que l'on souhaite chaleureux et personnalisé.

Cependant, si l'accueil est ouvert à tous, il est important de garantir un cadre sécurisant à l'intérieur de la Halte de Nuit pour le bien-être et la tranquillité des personnes accueillies mais aussi des salariés.

Ainsi, tout acte de violence verbale et/ou physique est prohibé et peut être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité de l'acte.

La présence constante et la vigilance du personnel accueillant et/ou de travailleurs sociaux, ainsi qu'un agent de prévention et de sécurité la nuit permet, outre d'assurer et garantir la sécurité, de rompre avec la logique de la rue auxquelles les personnes sans abri sont confrontées quotidiennement ; violences physiques, psychologiques, vols d'argent, de vêtements, de papiers.

La disponibilité des personnels accueillants et/ou de travailleurs sociaux et le contexte de la nuit permet pour certaines personnes de rompre l'isolement dans lequel elle se trouve dans la journée, seules, livrées à elles-mêmes. Ce contexte moins conventionnel que dans un bureau peut permettre aux personnes d'évoquer leurs histoires et leurs parcours de vie et faciliter la création d'une relation de confiance. Aussi la pluralité des intervenants de la Halte de Nuit renforce la qualité d'écoute et d'offre une diversité dans les approches face à un public très divers.

L'accompagnement des personnes par les travailleurs sociaux présents tous les soirs de la semaine de 17h à minuit permet de mieux appréhender la situation sociale des personnes reçues. L'objectif étant d'accompagner et/ou orienter la personne dans un projet réalisable, en fonction de l'existence de ses motivations.

Les personnes accueillies n'ont pas toujours des demandes concrètes mais un véritable besoin d'être entendues, reconnues dans leur parcours, d'être comprises et acceptées telles qu'elles sont.

Pour celles qui ont des demandes particulières, et qui sont en rupture de liens avec leurs travailleurs sociaux référents, elles ont un accès aux informations par le biais des travailleurs sociaux présents.

D'autres ne dépendent d'aucun service social ; les personnes relevant de l'Allocation d'Adultes Handicapés, celles qui sont en transfert des prestations sociales, les personnes qui bénéficient du Pôle Emploi, etc...

Toutefois, dans un grand nombre de situations, les demandes des personnes relèvent de services/structures déjà existantes, qu'elles connaissent déjà et qui les ont suivies ou les suivent encore (Service Social, autres services de la Fondation, organismes de tutelle, etc..).

Cette action de recentrage permet de discuter avec les personnes du sens des démarches qu'elles effectuent à l'extérieur, auprès de ces services : ce à quoi elles peuvent aboutir, quel investissement est nécessaire, ... C'est aussi une remise en question de leur motivation, de leur engagement. C'est amener les personnes à mieux recadrer leurs attentes avec le bon interlocuteur et lutter contre un éventuel éparpillement.

Pour un certain nombre, des démarches concrètes ont pu être entreprises. Il s'agit d'orientations vers des services d'hébergement d'urgence pour des personnes pouvant relever du dispositif et, au besoin, ont abouti à des prises en charge CHRS et/ou vers des services spécialisés.

Les liens réalisés avec les services de jour permettent :

- D'apporter aux travailleurs sociaux référents des éléments complémentaires utiles à la compréhension de la situation des personnes ;
- De reprendre avec les personnes le projet global de réinsertion évalué par le travailleur social référent et les démarches qui s'y rattachent.

V - LE TRAVAIL EN RESEAU

Nous partageons avec l'ensemble des intervenants auprès de la population des sans-abris, un désir commun d'inscrire nos actions en partenariat. Nous cherchons donc à identifier chaque structure dans ses missions et ses modes de fonctionnement.

Nous échangeons aussi sur les situations des personnes, les orientations, les projets, ...

Un véritable partenariat est mis en place avec :

- La DDCS,
- La mairie de Nice (Accueil de jour et Nuit)
- **Inter Secours Nice**
- Le SAMU social
- Le 115
- Le planning Familial
- Le C.H.U. (Pasteur)
- Centre Maupassant (lits halte soins santé)
- Les Services Spécialisés (CAARUD, CSAPA, ...)
- Les différents services d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence
- AJPLA Association de justice pour les animaux
- Intermarché du Port
- **CIDFF**
- **Emmaüs**
- Le secours populaire
- Le secours catholique
- Le comité du quartier Nice Port
- **SOS Voyageurs**

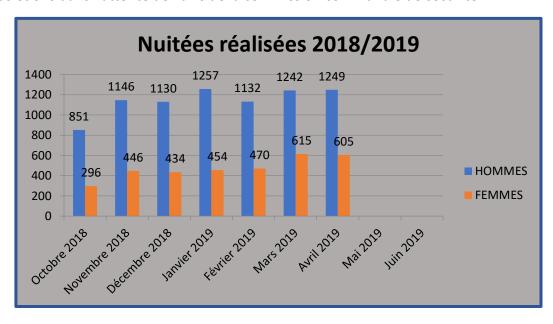
VI - FREQUENTATIONS ET ELEMENTS STATISTIQUES

L'Hébergement

Pour cette saison, du 01 octobre 2018 au 24 Avril 2019, nous avons accueilli pour un total de 10 917 nuitées (7723 hommes et 3 194 femmes), représentant 1201 personnes différentes.

Nous avons refusé 1472 personnes. Cependant, ces dernières ont pu bénéficier d'un espace chaleureux pour manger et prendre une boisson chaude.

Il est à noter qu'en octobre, l'accueil dans le bâtiment femme n'a pu être effectif qu'à compter du 26, nous étions dans l'attente de l'avis de la commission communale de sécurité.



L'annexe

Nous ne pouvons pas satisfaire toutes les demandes d'hébergement. Les usagers qui ne peuvent pas être hébergés à la Halte de Nuit sont accueillis à l'annexe.

L'annexe est ouverte 7/7 pour toutes les personnes de passage ou n'ayant pas eu accès à une mise à l'abri.

Ce service permet de se poser, se ressourcer, recharger son téléphone, bénéficier d'une collation et de boissons chaudes.

Cette mission de la Halte de Nuit complète le dispositif. Elle illustre la conception de départ. Il s'agit d'offrir au plus grand nombre un lieu pour souffler, reprendre ses forces, se restaurer, faute d'être hébergés.

1493 personnes ont été reçues à l'annexe en soirée et ont pris un repas, une boisson chaude ou froide, ont chargé leurs téléphones portables, ont trouvé une écoute.

1289 personnes ont été reçues à l'annexe en matinée et ont pu prendre un petit déjeuner complet, charger leurs téléphones portables et trouver une écoute.

La bagagerie

Ce service permet aux usagers de pouvoir déposer leurs sacs contenant leurs effets personnels, cela est très apprécié car cela leur permet de pouvoir se déplacer sans être encombrés, ni stigmatisés.

La bagagerie est ouverte tous les jours, samedi et dimanche compris, de 16 h à 19 h (et de 21 h à 22 h pour les femmes) sans limitation dans le temps. La bagagerie contient 33 casiers : à ce jour, **231** personnes ont pu en bénéficier.

L'Accès au numérique

Cet espace multimédia comprend deux ordinateurs et a pour objectif d'aider les personnes en situation de grande précarité, en leur donnant accès à un espace multimédia au sein de la Halte, afin qu'elles puissent utiliser tout le matériel informatique dont elles ont besoin pour effectuer leurs démarches administratives et leurs recherches d'emplois. Cela contribuera à leur insertion sociale et professionnelle.

C'est dans ce sens que la Halte de Nuit met à la disposition des usagers deux ordinateurs avec un accompagnement plus adapté suivant leurs besoins, leurs connaissances et leurs rythmes.

Depuis janvier 2018, nous organisons 7jours/7 des ateliers numériques de 21 h 30 à 00 h où nous accompagnons les personnes à créer une boîte mail, numériser leurs documents afin d'éviter la perte ou le vol. Nous souhaitons développer cet atelier et le rendre accessible à partir de 16 h. Créer des espaces particuliers (CAF, AMELI, Pôle Emploi, Impôts, etc...)

Nous travaillons également sur la création, la personnalisation de curriculum vitae ainsi que la recherche d'emplois, d'hébergements.

Cet espace permet la réduction de la **fracture numérique**, cela va permettre aux usagers d'accéder au numérique car beaucoup de démarches administratives et sociales nécessitent l'accès à internet.

A ce jour, **504 personnes ont pu en bénéficier.**

Hygiène corporelle

Nous disposons de 5 douches dont 2 accessibles aux personnes handicapées et nous pouvons comptabiliser environ 34 douches chaque soir et matin sur la saison 2018/2019.

Nous distribuons gratuitement pour cela un kit hygiène qui comprend gel douche, shampooing, dentifrice, brosse à dents et rasoirs. Nous leur mettons également à disposition des serviettes de toilettes et draps de bains que nous lavons à la Halte de Nuit.

La question de l'hygiène corporelle peut être abordée avec les personnes qui présentent une hygiène corporelle relative mais en aucun cas elles n'ont l'obligation de prendre une douche, même si nous la pensons indispensable. Nous avons mis également en place des protocoles de traitement des maladies contagieuses

Nous avons été amenés à faire du dépannage vestimentaire.

Nous mettons également à disposition des personnes des machines à laver le linge. A ce jour, **646** personnes ont pu en bénéficier.

Les orientations

L'action de la Halte ne s'arrête pas à la porte d'entrée. Nous sommes aussi amenés à tenir compte des demandes de mise à l'abri des personnes qui ne peuvent pas dormir à la Halte faute de places disponibles et qui restent devant la porte en attente d'un hébergement.

Nous avons orienté des personnes vers :

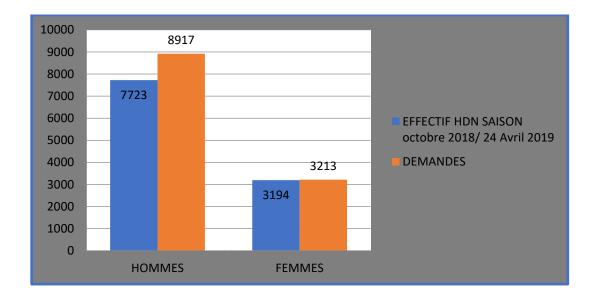
Hôtel meublé: 17Hospitalisation: 9Accueil de nuit: 76

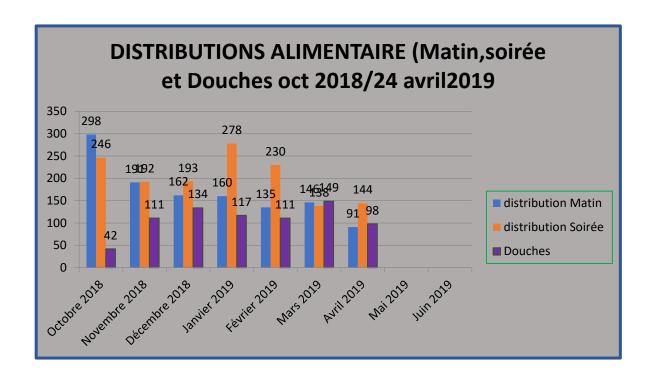
- Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile : 4

- CHRS: 3

Centre Maupassant (LHSS): 2

- ADOMA: 3





PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES:

37 Usagers étaient accompagnés d'animaux.

TRANCHES D'AGE

109 personnes 18/25 ans 169 personnes +65 ans

VII - LE PERSONNEL

Présentation de l'équipe

- o Appui du siège et direction du secteur
- Un Coordinateur depuis janvier 2018
- Une équipe semaine (2 agents d'accueil et 2 veilleurs)
- Une approche de pair-aidance Un agent d'accueil et un surveillant de nuit intégré complètement à l'équipe
- Une équipe de quatre bénévoles

En complément des équipes, il y a des agents de sécurité provenant d'une société extérieure qui assurent la sécurité et effectuent les rondes, avec un système de PTI (Protection Travailleur isolé)

Les salariés de la Halte de Nuit ont bénéficié d'une formation aux premiers secours effectué par l'Institut de la Croix-Rouge.

VIII - LES TEMPS DE RENCONTRE, DE TRAVAIL ET DE PARTAGES COLLECTIFS

Les réunions d'équipe d'agents d'accueil, et de surveillant de nuit hebdomadaires

Une fois par semaine, le vendredi après-midi a lieu une réunion d'équipe où est discuté le fonctionnement de la Halte de Nuit, un point est fait sur les situations des personnes.

Deux fois par semaine, de 23 h à 00h 00 une réunion de régulation s'effectue avec les surveillants de nuit.

Les réunions d'équipe mensuelles avec l'ensemble de l'équipe

Une fois par mois, les surveillants de nuit de la semaine peuvent assister à la réunion d'équipe mensuelle

- Les réunions du comité de suivi des horaires
- Les réunions avec le 115(une fois par mois)
- Les réunions ISN
- Réunions avec le Comité de quartier

Réunion avec les partenaires de proximité

Les comptes rendus de réunions sont envoyés après validation du coordinateur et du Directeur du Secteur à l'ensemble des salariés par mail et affichés sur le tableau à l'attention du personnel.

IX - LES ACTIVITES ET ATELIERS

♣ Sorties-ciné

Au mois de janvier 2019, nous avons accompagné les usagers qui le désiraient à la projection du Film « Les Invisibles » le vendredi 18 janvier au cinéma « Pathé Gare du Sud ». Ce long métrage, une comédie réalisée par Louis-Julien Petit, avec, entre autres, les comédiennes Audrey Lamy, Corinne Masiero et Noémie Lvovsky, relate le combat de trois travailleuses sociales pour réinsérer, en urgence, les femmes dont elles s'occupent face à la fermeture imminente du centre d'accueil où elles travaillent. Après la séance, nous avons prolongé cette journée dans un café pour partager ce moment convivial.

Il est prévu, au cours de l'année 2019, d'autres « sorties-ciné » avec une fréquence d'une par mois. A ce jour, **60 personnes y ont participé.**

Rencontre avec le CAARUD, CSAPA de la Fondation De Nice.

Dans le cadre d'une démarche RDR (Réduction des risques et des dommages) Nous intervenons en partenariat avec le CAARUD et le CSAPA de la Fondation De Nice sur plusieurs thématiques avec des projections vidéo suivies par un café débat.

Intégrer les usagers à de telles instances vise à :

- 1/ La sensibilisation des personnes concernant la réduction des risques
- 2/ Discuter des consommations contrôlées
- 3/ Développer la capacité intellectuelle d'une communauté d'individus

Ainsi développer une intelligence collective, pour la communauté, le partage de l'information, le respect de règles communes, de nombreuses relations sociales, et un bénéfice à collaborer pour chacun des membres.

- 4/ Impliquer les salariés de différents services à cette pratique et développer ces projections débats.
- 5/ Evoquer des sujets oubliés par notre public, autre que la consommation comme la sexualité, l'hygiène, le corps.
- **6**/ Développer la communication, le sens et permettre aux personnes d'interpréter et d'être écoutées.
- **7**/ Valorisation des personnes.



Ayant obtenu des places pour le match Nice/Lyon du 10 février 2019, nous avons proposé aux usagers intéressés de les accompagner à cette sortie. **7 personnes y ont participé.**

Yoga

Nous organisons des cours de Yoga animés par une bénévole (en moyenne deux séances par mois).



Accueil des animaux des usagers

Nous avons accueilli également des personnes avec des chiens.

Un partenariat avec l'Association AJPLA, afin qu'ils puissent avoir à manger, une muselière, des soins, et surtout intervenir en prévention et en cas de violence sur nos amis les animaux....



▲ Atelier « BIEN-ÊTRE »

La saison 2018-2019 a été marquée par l'initiation d'une démarche basée sur la valorisation de la personne avec une approche socio-esthétique qui a pris rapidement place parmi les ateliers proposés, et qui consiste à offrir des premiers soins d'approche que sont la manucure, la pose de vernis, un modelage des mains, qui permettent un premier rapport par le toucher. Autres soins très appréciés : les soins des pieds (bains relaxants) et les soins classiques du visage (gommage, masque, crème). Ces derniers permettent d'apaiser les peaux tirées, de redonner éclat et fermeté au teint fatigué, ou de donner de l'expression grâce au dessin des sourcils... Ensuite, l'épilation à la cire se fait tout en douceur pour celles qui le désirent, le maquillage est aussi très apprécié des femmes, avant, les entretiens d'embauches, les rendez-vous administratifs ou simple visite d'un proche.

En effet, ce toucher non médicalisé, pratiqué dans un cadre pluridisciplinaire par des professionnels spécifiquement formés, permet une revalorisation de l'image de soi et une resocialisation, qui sont essentielles dans la prise en charge des personnes.



A ce jour, 142 personnes y ont participé.

♣ Informatique

Deux PC et quatre portables sont à la disposition des usagers afin de leur permettre de faire des recherches en ligne ou de consulter leurs mails. Nous les accompagnons, durant les ateliers « informatique » pour la création de comptes « Pôle Emploi », « Ameli », « Impôts », etc... Nous les assistons également pour la création de leur CV et de toutes démarches relatives à la recherche d'emploi ou à toutes démarches administratives.

Jeux de Société

Quand on joue à des jeux de société on le fait forcément en société. Jouer à 2 ou à plusieurs développe son écoute, son respect, son ouverture, la rencontre, nous avons aussi besoin d'avoir de *vrais* contacts humains.

Et c'est dans ce sens que nous avons mis en place un espace jeux ouvert tous les soirs animés par un salarié permettant une distraction, une sensibilisation et une ouverture à l'autre car Le jeu de société est également intergénérationnel et peut devenir un moyen d'agrandir son cercle social.

Notre journée « Portes Ouvertes »

Le dimanche 10 mars 2019, nous avons organisé notre journée « Portes Ouvertes ». Nous y avons invité les voisins, badauds, salariés de la fondation et services civiques, les administrateurs, les membres d'associations partenaires, et bien-sûr les usagers.

Le programme de cette après-midi était la présentation de la fondation et de la Halte de Nuit par Mme Marie-Dominique SAILLET, présidente de la Fondation, M. Jean-David ESCANES, directeur du secteur 1, et Walid DRIDI, coordinateur de la Halte. Les personnes présentes étaient invitées à se restaurer auprès d'un buffet qui proposait des pâtisseries et boissons et à visiter les locaux. Une exposition de photographies relatant le quotidien de la Halte y était présentée et, pour conclure, les choristes de l'association CORASON, dont font partie Mme SAILLET et Mme BRACCO, administratrice, ont interprété quelques airs de leur répertoire sous la direction de M. Sarmad KHOURY.

Etaient également conviés à cette manifestation le quotidien NICE-MATIN et FR3, ce qui a donné lieu à un article de journal et à un reportage télévisé sur cette journée qui a été l'occasion de partager un moment convivial avec tous les acteurs de la Halte de Nuit et un message contre l'exclusion.

Cette journée a rassemblé environ 130 personnes.



CONCLUSION

Sur la saison 2018/19, nous avons augmenté notre capacité d'accueil, offert des horaires d'ouverture élargis pour les femmes, recruté des travailleurs pairs et avons innové en proposant différents services et ateliers, pour un hébergement plus proche des besoins des usagers. En voici le détail :

- Augmentation de la capacité globale d'accueil à « coût maîtrisé » : de 47 à 57 au total (5 places femmes et 5 places hommes)
- Des prestations spécifiques pour les femmes : accueil dès 17h00 et approche socioesthétique
- La pair-aidance dans l'accompagnement : recours à deux médiateurs pairs
- La domiciliation
- Aménagement de 2 espaces numériques pour lutter contre la fracture numérique
- Augmentation du volume de la bagagerie (+ 12 casiers)
- Accès à un lave-linge et sèche-linge pour les usagers
- Accès aux ateliers plus diversifiés.

PERSPECTIVES 2019/2020

Pour la saison 2019/2020, nous menons des réflexions pour faire encore évoluer notre offre de service :

- Une augmentation de notre capacité d'accueil en raison des refus
- Améliorer l'accueil et opter pour une literie plus confortable
- L'élargissement de nos horaires d'ouverture, en particulier pour les femmes
- La mise en place d'un partenariat avec une structure de soutien aux femmes et aux familles (accès aux droits, lutte contre les violences...)
- D'autres partenariats avec des structures dont la mission est la lutte contre l'exclusion
- Développer le codéveloppement et mieux intégrer les usagers à notre vie collective
- La création d'ateliers supplémentaires ex : Atelier « PRATIQUES NARRATIVES »
 « La vie des gens n'existe pas s'il n'y a pas des mots pour la dire. », Annie Ernaux

ANNEXES



SECTEUR ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO SOCIAL LA HALTE DE NUIT

3 rue Balatchano – 06300 NICE Tél / Fax : 04.93.89.17.99

REGLEMENT FONCTIONNEMENT LA HALTE DE NUIT

La Halte de nuit est ouverte pour vous 7 jours sur 7 du 02 octobre 2018 au 10 juin 2019 de 19h à 8h du matin en semaine et de 19h à 9h le week-end.

Nous vous demandons à votre arrivée quelques **renseignements sur votre identité sans demande de justificatifs** (nom, nationalité, âge), qui serviront uniquement à élaborer des statistiques.

Votre ANONYMAT est donc préservé

Vos amis les ANIMAUX pourront vous accompagner, sous deux seules conditions :

- ✓ Qu'ils soient tenus en laisse
- ✓ Qu'ils ne dérangent pas les personnes accueillies.

Vous êtes SEUL RESPONSABLE de vos animaux.

La Halte de Nuit se veut être un endroit convivial, chaleureux et sécurisant pour tous, aussi durant la soirée, un coin est réservé pour la veillée.

Un service de collation est assuré également (café, chocolat, thé, biscuit, nourriture d'appoint, etc....)

Pour dormir, vous aurez à votre disposition :

✓ Un fauteuil inclinable avec un drap à usage unique accompagné d'une couverture.

Les fauteuils ne peuvent être réservés.

✓ Un espace est également réservé exclusivement aux femmes.

ATTENTION, le couchage à terre est impossible pour des raisons d'hygiène

Pour votre hygiène, la Halte est équipée de trois douches et quatre WC, des serviettes de toilette ainsi que des produits d'hygiène sont à votre disposition.

Pour des raisons de sécurité et respect du voisinage, des pauses cigarettes vous sont proposées à :

- ✓ 20h400
- ✓ 21h400
- ✓ 22h400
- ✓ 23h40

Apres exceptionnellement et suivant le besoin et l'avis du personnel d'autres temps de sortie et de pauses cigarette sont autorisés

En contrepartie l'équipe de la Halte vous demande :

- ✓ De respecter le lieu, les personnes accueillies et l'équipe.
- ✓ **De ne pas faire de bruit** afin de ne pas déclencher des plaintes du voisinage et permettre à la Halte de nuit d'exister longtemps.
- ✓ **De ne pas jeter vos détritus dans la rue**, une poubelle et un cendrier ont été placés à cet effet.
- ✓ La consommation de tabac, alcool ou autre drogue est interdite dans le local.

Enfin!

Toute manifestation de violence verbale ou physique, de vols ou de non-respect de ces règles sera sanctionnée par une exclusion temporaire voire définitive pour le bien-être et la sécurité de tous!

Toute l'équipe de la Halte vous remercie et vous souhaite une bonne soirée !



SECTEUR ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO SOCIAL LA HALTE DE NUIT

3 rue Balatchano – 06300 NICE Tél / Fax : 04.93.89.17.99

REGLEMENT FONCTIONNEMENT LA BAGAGERIE

LES USAGERS DOIVENT SIGNER CE REGLEMENT PAR LEQUEL:

- Ils s'engagent à ne pas déposer des objets ou produits interdits (armes, drogues, denrées périssables,);
- Ils acceptent que leurs affaires puissent être vérifiées ;
- Ils s'engagent à respecter les lieux et le matériel;
- Ils dégagent la responsabilité de la Fondation en cas de perte, de vol ou de détérioration de leurs affaires;
- Ils s'engagent à ne pas apporter d'alcool ou de drogue, ni en consommer dans et devant les locaux;
- ♣ Ils s'engagent à ne pas provoquer de nuisances à l'intérieur comme à l'extérieur du local : bruit, comportement gênant, abandon de déchets ;
- ♣ Ils s'engagent à être ponctuels et à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la bagagerie;
- Ils acceptent les clauses concernant les bagages abandonnés, à savoir restitution des documents administratifs et d'identités au service municipal des objets trouvés.

 Les vêtements seront donnés à des associations ou détruits ;

En cas de refus de signer ou de non-respect de ce règlement,

la personne pourra être exclue provisoirement ou définitivement !

Toute l'équipe de la Halte vous remercie!



SECTEUR ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO SOCIAL LA HALTE DE NUIT

3 rue Balatchano – 06300 NICE Tél / Fax : 04.93.89.17.99

REGLEMENT DE L'ANNEXE LA HALTE DE NUIT

L'annexe est ouverte 7 jours sur 7 de 20h20 à 21h40 par roulement de 8 personnes maximum.

Nous vous demandons à votre arrivée quelques renseignements sur votre identité sans demande de justificatifs (nom, prénom, nationalité, âge) qui serviront uniquement à élaborer des statistiques.

Votre anonymat est préservé.

Vos amis les ANIMAUX pourront vous accompagner, sous deux seules conditions :

- ✓ Qu'ils soient tenus en laisse
- ✓ Qu'ils ne dérangent pas les personnes accueillies.

Vous êtes SEUL RESPONSABLE de vos animaux.

L'annexe se veut être un endroit convivial, chaleureux et sécurisant pour tous.

Un service de collation est assuré (café, thé, sandwich, (15 max), soupe, etc...

Pour permettre de vous poser, vous aurez à votre disposition :

- Une table de bar
- Un tabouret

Vous disposez d'un lieu pour vous restaurer et utiliser les sanitaires et douches.

ATTENTION : L'Annexe est un lieu de passage. Un roulement d'une vingtaine de minutes permet à tous les usagers non accueillis sur la Halte de Nuit de profiter de ce lieu.

Pour des raisons de sécurité et respect du voisinage, nous vous demandons de bien vouloir quitter le lieu à

- Entrée à 20h20 → sortie 20h40
- Entrée à 20h40→ sortie 21h00
- Entrée à 21h00 → sortie 21h20
- Entrée à 21h20→ sortie 21h40

L'équipe de l'Annexe vous demande également :

- De respecter le lieu, les personnes accueillies et l'équipe
- De ne pas faire de bruit afin de ne pas déclencher des plaintes du voisinage et permettre à l'annexe d'exister longtemps
- De ne pas jeter vos détritus dans la rue, une poubelle ainsi qu'un cendrier ont été placés à cet effet
- La consommation de tabac, d'alcool, de drogue est interdite dans nos locaux

Enfin!

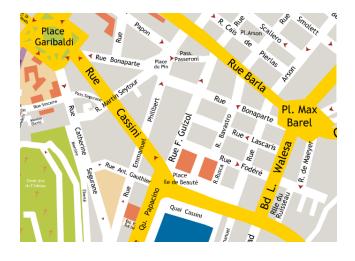
Toute manifestation de violence verbale ou physique, de vols ou de non-respect de ces règles sera sanctionnée par une exclusion temporaire voire définitive pour le bien-être et la sécurité de tous!

Toute l'équipe de l'Annexe vous remercie et vous souhaite une bonne soirée !

LA HALTE DE NUIT reçoit le soutien et le financement de

- · L'Etat
- · La Ville de Nice









A LA HALTE DE NUIT, vous pouvez :

- Faire une pause
- · Passer la nuit
- · Boire un café, du thé
- Manger un bout
- · Prendre une douche
- · Être écouté

Pour faciliter vos démarches, nous sommes là pour vous informer et vous accompagner.

D'autres partenaires, comme le Samu Social ou l'antenne médicale mobile de Médecins du Monde, sont présents également.

めかかかかか

Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez joindre le :

115 : appel anonyme et gratuit

7 jours sur 7, de 9h à 23h

LA HALTE DE NUIT est un lieu à vocation sociale. Conformément à la loi, on ne peut y consommer ni drogue, ni alcool, ni tabac.

LA HALTE DE NUIT est un lieu de vie convivial, tout acte de violence verbale ou physique est interdit.

LA HALTE DE NUIT est un lieu de passage : les bagages ou les objets divers ne peuvent pas y être laissés.

LA HALTE DE NUIT a des voisins, nous nous obligeons à les respecter.

LA HALTE DE NUIT est un lieu de vie collective, le manquement à ces quelques règles peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.



DEMANDE D'ÉLECTION DE DOMICILE

Décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR		
☐ Mme ☐ M.		
Nom(s) :		
Prénom(s):		
Date de naissance :// Lieu de naissance :		
Nom(s), prénom(s) et date de naissance des ayants droit :		
Numéro de téléphone:		
Courriel :		
☐ 1 ^{ère} demande ☐ Renouvellement		
Numéro d'usager (réservé à l'organisme domiciliataire) :		
Demande à élire domicile auprès de l'organisme suivant : (à compléter par l'organisme)		
Nom de l'organisme :		
Responsable de l'organisme (Nom, Prénom, Fonction) :		
Si organisme agréé, préfecture ayant délivré l'agrément :		
Adresse postale :		
Courriel :		
Téléphone :		
Fait à le//	Fait à le//	
Je certifie l'exactitude de l'ensemble des éléments apportés en vue de la délivrance de cette attestation et m'engage à signaler immédiatement à l'organisme procédant à l'élection de domicile tout changement modifiant cette déclaration.	SIGNATURE ET CACHET DE L'ORGANISME	
SIGNATURE DU DEMANDEUR		
	Le cachet de l'organisme fait office d'accusé de réception.	
Tout organisme de domiciliation a obligation d'accuser réception de la demande, de proposer un entretien au demandeur et de notifier la décision d'accord ou de refus motivée à la demande dans un délai maximum de deux mois.		
PROPOSITION D'ENTRETIEN		
Vous êtes convoqué à un entretien le :/ à h		
avec :		

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441-1 et suivants du code pénal). La loi punit également quiconque utilise une fausse identité ou un document administratif destiné à l'autorité publique (article 433-19 du code pénal). La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données apportées dans ce document. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme domiciliataire. Les données issues de ce formulaire seront traitées par voie informatique. Les données issues de ce formulaire seront communicables dans le respect des textes réglementaires en vigueur.

DÉCISION RELATIVE A LA DEMANDE D'ÉLECTION DE DOMICILE

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR		
□ Mme □ M.		
Nom(s):		
Prénom(s):		
Date de naissance :/ Lieu de naissance :		
RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME DOMICILIATAIRE		
Nom de l'organisme :		
Si organisme agréé, préfecture ayant délivré l'agrément :		
Numéro d'agrément :		
DÉCISION		
Votre demande est : acceptée		
□refusée		
Motif en cas de refus :		
Orientation proposée :		
Fait à le/		
SIGNATURE ET CACHET DE L'ORGANISME		

Voies et délais de recours : Dans un délai de deux mois à compter de sa notification, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité hiérarchique (maire, président du CCAS/CIAS ou directeur/président de l'organisme agréé) ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans le ressort duquel se situe l'organisme.